



Participation de l'enfant d'un entraîneur national au test d'admission pour le cadre national

Afin tenir compte du conflit d'intérêts existant quand un(e) gymnaste doué(e) dont un des parents est entraîneur national et afin d'éviter toute discussion à ce sujet lors de l'évaluation des tests d'admission, le CA de la FLGym arrête la procédure suivante :

- A) Les enfants des entraîneurs nationaux, dûment inscrits par un club membre de la FLGym auquel ils sont correctement affiliés, ont le droit de se présenter aux tests d'admission à un cadre national.
- B) L'entraîneur-parent se soumettra au jugement d'un(e) collègue entraîneur national quant à l'évaluation des épreuves et résultats du test de son enfant.
- C) En cas d'admission, celle-ci restera toujours provisoire afin de permettre au groupe des entraîneurs nationaux de constater le bien-fondé de l'admission par la pratique.
- D) Le CA de la FLGym est conscient de la sensibilité de la présente démarche et de sa responsabilité quant au suivi de la décision prise, mais il ne souhaite ni présumer un comportement inadéquat de la part de ses entraîneurs, ni désavantager des gymnastes talentueux.



LES PARTENAIRES DE LA FLGYM

Tageblatt
LUXEMBURG

revue



CREATIONS
COMPLEXE DE CONSTRUCTION

emile weber

Sportlycée

LOTERIE NATIONALE

FLGYM'S PARTNERS IN TEAMGYM

GymnasticAcademy.org

CHOPAR

**gymnastic
equipment**
eurogym.dk